



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

***** ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N ST 2025 189

Réglementant la circulation et le stationnement

Route des Quatre Termes

*Entreprise CIRCET : Changement d'un câble Télécom
Prolongation du 11/08/2025 au 16/08/2025*

ST-ARRET

**_*_*_*_*_*_

Nous, Bernard RAMOND, Maire de la commune de Lambesc,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté municipal réglementant le stationnement référencé PM 10/14
Sur proposition du directeur des Services Techniques,

ARRETONS

ARTICLE 1:

L'arrêté N°ST 2025 173 est prorogé :

Du 11 août 2025 au 16 août 2025

Les autres dispositions de cet arrêté restent inchangées.

Fait à Lambesc, le 11/08/2025

Le Maire de Lambesc


